

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Bordères-sur-l'Échez
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TRÉMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

ARRETE n° ARR2024-035
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BORDÈRES-SUR-L'ECHÉZ
RELATIVE AUX SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN
COMPTE LA SERVITUDE AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE
T5

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151- 43, L152-7, L153-60 et R153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bordères-sur-l'Echez,

Vu les pièces relatives aux servitudes d'utilité publique annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bordères-sur-l'Echez,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bordères-sur-l'Echez relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes 6.1.1 liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes, et 6.1.2. plan des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bordères-sur-l'Echez sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,

- à la mairie de Bordères-sur-l'Echez aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie de Bordères-sur-l'Echez durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024


Gérard TREMEGE

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Bordères-sur-l'Echez
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TRÉMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Bordères-sur-l'Echez

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

Type	Libellé	Objet	Nom	Document de référence	Date	Gestionnaire
A4	Servitudes applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Police des eaux	Echez	Arrêté préfectoral	01/10/1975	Direction Départementale des Territoires - Service des eaux de l'Environnement et Aménagement foncier
A5	Servitudes pour la pose des canalisations d'eau potable et d'assainissement	Canalisations EP/EU	Information indicative DDT			Syndicat AEP/Assainissement
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000109	Puit communal de Bordères-sur-l'Echez			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPI065000109 Périmètre de protection immédiat	Bâche			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPR065000109 Périmètre de protection rapproché	Bâche			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPE065000255 Périmètre de protection éloigné	Puit communal			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPE065000232 Périmètre de protection éloigné	Puit			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	DN 150 IBOS-OURSBELILLE OUEST	Arrêté préfectoral	06/07/2023	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	DN 100 OURSBELILLE EST – BORDERES-SUR-L'ECHEZ	Arrêté préfectoral	06/07/2023	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	DN 100 OURSBELILLE EST – BORDERES-SUR-L'ECHEZ SUD	Arrêté préfectoral	06/07/2023	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	DN 100 GrDF TARBES A BORDERES-SUR-L'ECHEZ SUD	Arrêté préfectoral	06/07/2023	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU

Commune de Bordères-sur-l'Echez

13	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	DN 100 GrDF TARBES A BORDERES-SUR-L'ECHÉZ	Arrêté préfectoral	06/07/2023	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
13	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	DN 100 CERAVER A TARBES	Arrêté préfectoral	06/07/2023	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
14	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	Maubourguet-Violet	Courrier gestionnaire	11/03/2003	RTE TRANSPORTS ELECTRICITE SUD-OUEST – Groupe ingénierie Maintenance Réseau
14	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 225 kV	Bastillac-Lannemezan	Courrier gestionnaire	14/10/2004	RTE TRANSPORTS ELECTRICITE SUD-OUEST – Groupe ingénierie Maintenance Réseau
14	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	Bastillac-Aureilhan	Courrier gestionnaire	10/05/2005	SNCF – Département IGTE
14	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	Biacave-Violette	Courrier gestionnaire	10/05/2005	RTE TRANSPORTS ELECTRICITE SUD-OUEST – Groupe ingénierie Maintenance Réseau
14	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	Bastillac-Violette	Courrier gestionnaire	10/05/2005	RTE TRANSPORTS ELECTRICITE SUD-OUEST – Groupe ingénierie Maintenance Réseau
14	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	Bastillac-Biacave-Vic Bigorre en	Courrier gestionnaire	11/03/2003	RTE TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
INT1	Servitudes relatives aux voisinages des cimetières	Cimetière	Information indicative DDT			Préfecture des Hautes-Pyrénées
INT1	Servitudes relatives aux voisinages des cimetières	Extension	Cimetière nord (Tarbes)			Préfecture des Hautes-Pyrénées
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	PPR	Bordères-sur-l'Echez	Arrêté préfectoral	09/08/2004	Direction Départemental des Territoires S.E.R.E.F.
PM3	Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques	PPRT	PPRT	Arrêté préfectoral	10/07/2012	Direction Départemental des Territoires S.E.R.E.F.
PT2	Servitudes relatives à la protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles	Faisceau hertz	Lembeye/Galaa=Barbazan - Debat/Bois de rebisco (065 022 0008)	Décret ministériel	23/06/1982	France Télécom U.R.R.

Commune de Bordères-sur-l'Echez

T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Voie ferrée	Tarbes – Morcenx				SNCF Délégation Régionale à l'Infrastructure
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface dégagement	de Aérodrome Tarbes – Lourdes - Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022		Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes- Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Bordères-sur-l'Echez
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TRÉMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune de Bordères-sur-l'Echez

BAZET

OURSBELILLE

BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ

TARBES

0 500 1 000 m



Les types de servitudes d'utilité publique

- A4 - SUP applicable aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 - SUP relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AS1 - SUP relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- AS1 - SUP relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)
- I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (assiette)
- I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (générateur)
- I4 - SUP relative aux lignes électriques (générateur)
- I4 - SUP relative aux lignes électriques (assiette)
- INT1 - SUP instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - SUP relative aux plans de prévention des risques naturels
- PM3 - SUP relative aux plans de prévention des risques technologiques
- PT2 - SUP de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 - SUP de protection du domaine public ferroviaire (générateur)
- T1 - SUP de protection du domaine public ferroviaire (assiette)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)

Éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

- Route
- Surface hydrographique
- Bâti
- Commune de la CATLP

Sources : Géoportail de l'Urbanisme, 2024
 IGN, BP TOPO (2023)
 Direction Départementale des Territoires
 des Hautes-Pyrénées
 Date : Mars 2024